

Voeux de Monsieur le Maire

Cérémonie des Vœux du maire à la population

Bilan des travaux – 2017 : le grand chantier du mandat

La population vicoise avait répondu en nombre à l'invitation du maire Michel Espié pour la cérémonie des vœux et pour écouter le bilan de 2016 et les informations sur le chantier du centre ville. Les conseillers départementaux Robert Frairet et Marie-Martine Dalla-Barba s'étaient joints aux corps constitués de la cité : gendarmerie, pompiers et ensemble des élus.

Travaux communaux ; malgré une année difficile, la mairie a tenu ses engagements.

Voirie communale : travaux sur la rue Lafayette, rue de La Brèche, rue Notre-Dame. Le maire rappelle que la rue du Pont Notre-Dame a été mise en sens unique depuis le mois d'août.

Chemins ruraux : ont été refaits le chemin de Grisonis, le chemin rural de la RD 626 à Lalanne, les chemins de l'échangeur, de Pimbat, de la Glacière, de Labeyrie, de Cassagneux.

Mise aux normes : accessibilité avec l'installation du monte-personne dans le hall de la mairie. Petit à petit, le programme d'accessibilité est réalisé. Tous les bâtiments seront dotés de serrures électroniques afin de les sécuriser et d'éviter les va-et-vient intempestifs.

Création d'un parking au Château fleuri : il a été réalisé sur un terrain communal, tient à préciser le maire. « C'est un engagement que j'avais pris en faveur d'un établissement qui rend à même titre que l'hôpital un service indispensable pour les aînés dans notre commune ».

A Lagraulais : des travaux d'entretien et d'isolation ont été réalisés dans les logements qui sont aujourd'hui tous les deux loués. A la salle des fêtes, des portes d'accès ont été changées et on a assuré des travaux d'isolation.

Mise en place de l'Open DATA - Mise en place pour notre ville, « il appartient à notre commune de mettre en ligne toutes les informations publiques en leur possession au format électronique et se rapportant à leur territoire ». Le Conseil municipal a choisi de développer dès à présent ce dispositif. L'année 2017 devrait être marquée par la mise en place du portail en ligne en partenariat avec la préfecture de région.

Nouveau service pour la jeunesse : Avec Vic Accueil et la CAF a été créé un nouveau service pour les ados. Centre de loisirs associé au collège, le CLAC connaît un très vif succès, c'est un lieu d'échanges et d'actions. Il est ouvert le mercredi après-midi et le jeudi entre 13 h et 14 h. Le conseil municipal jeunes a été renouvelé en ce début d'année 2017. Le maire félicite l'équipe sortante pour les actions menées pendant sa mandature.

Travaux aux écoles - réflexion pour un local centre de loisirs :

suivant les conseils de l'architecte Carole Halais, des travaux sont prévus pour l'aménagement de la cantine, l'accessibilité dans l'établissement, vestiaire pour le personnel, réaménagement des sanitaires.

Au centre de loisirs des Acacias, les travaux sont arrêtés, le bâtiment n'ayant jamais été déclaré « centre de loisirs ». Il est situé en zone inondable et il est donc impossible de faire les changements prévus. « Nous voilà donc - dit le maire - revenus à la case départ, et il nous faut prospecter et réfléchir pour trouver une solution pratique et viable à long terme pour les enfants ».

Aménagement du centre ville - La première phase va débuter ces jours-ci, il s'agit de la réalisation de sanitaires publics dans l'angle de la rue de la Filature, durée environ 4 mois. Ils n'auront aucun impact sur la vie quotidienne de la ville. Les travaux les plus lourds sur la place auront lieu durant l'hiver 2017-2018. La place sera impraticable durant quelques semaines, l'accès aux piétons et aux commerçants sera préservé, une réunion est prévue avec les riverains et commerçants pour peaufiner l'organisation. Sur le plan financement, on bénéficiera de 52% de subventions. Le projet, le plan de financement sont consultables en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Le maire remercie l'ensemble du conseil municipal, majorité et minorité pour son dévouement au service de Vic-Fezensac, et adresse ses vœux pour 2017.



Le Maire et le conseil municipal